



lundi 18 février 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

# Motion du Conseil municipal de Tremblay-en-France contre l'antisémitisme

Partout en France, les dernières semaines ont été marquées par la recrudescence d'actes à caractère antisémite. Les provocations et autres actes immondes se sont multipliés : ici, une image de Simone Veil barrée d'une croix gammée, là, un immeuble lacéré de dizaines de croix gammées à Blois, mais aussi la découverte d'un tag « Juden » barrant la vitrine d'un restaurant parisien, la profanation d'arbres plantés en la mémoire d'Ilan Halimi quelques jours avant un hommage, avant les injures proférées ce samedi à l'encontre d'Alain Finkielkraut. Les chiffres sont inquiétants. En 2018, année du lâche assassinat de Mireille Knoll, les actes antisémites sont en hausse de 74 %. Ils font suite à l'horrible assassinat des enfants juifs de Toulouse et à la prise d'otage de l'Hyper Cacher.

L'histoire de la France, pays des droits de l'Homme, est malheureusement jalonnée de ces parts d'ombres. L'affaire Dreyfus, la collaboration du régime de Vichy dans les opérations de déportation vers les camps de la mort ou encore les nombreux épisodes négationnistes sont là pour le rappeler. Nous ne vivons certes pas aujourd'hui dans la France des années 30, mais nous ne devons en aucun cas laisser l'antisémitisme relever la tête et prospérer. Nous ne devons pas baisser la garde face aux idéologies racistes.

Franz Fanon écrivait que « *quand vous entendez dire du mal des juifs, dressez l'oreille, on parle de vous* ». La résurgence des mouvements de haine et leurs dérives identitaires doivent être farouchement combattues. Le conseil municipal de Tremblay-en-France condamne avec la plus grande fermeté tout acte antisémite et affirme sa solidarité totale avec nos compatriotes de confession juive.